

**LES RESSOURCES D'ARIANNE INC.  
RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL CONSOLIDÉ  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS 2010 ET 2009****ARIANNE RESOURCES INC.  
CONSOLIDATED INTERIM FINANCIAL REPORT  
YEARS ENDED MARCH 31, 2010 AND 2009****ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Bilans consolidés	2
État des frais d'exploration reportés consolidés	3
Résultats consolidés	4
Déficit consolidé	5
Surplus d'apport consolidé	6
Bons de souscription consolidés	7
Flux de trésorerie consolidés	8
Notes complémentaires	9 à 31

**CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS**

Consolidated Balance Sheets	2
Consolidated Statement of Deferred Exploration	3
Consolidated Earnings	4
Consolidated Deficit	5
Consolidated Contributed Surplus	6
Consolidated Warrants	7
Consolidated Cash Flows	8
Notes to Financial Statements	9 à 31



**LES RESSOURCES D'ARIANNE INC.****ARIANNE RESOURCES INC.****BILANS CONSOLIDÉS****CONSOLIDATED BALANCE SHEETS**

**31 MARS**    **31 DÉCEMBRE**  
**2010**        **2009**

	\$	\$	
<b>ACTIF</b>			<b>ASSETS</b>
<b>Actif à court terme</b>			<b>Current assets</b>
Encaisse	251 972	18 683	Cash
Débiteurs	-	7 852	Accounts receivable
Taxes à recevoir	26 223	83 096	Taxes receivable
Droits miniers à recevoir	218 989	322 101	Mining rights receivable
Crédit d'impôt à recevoir (note 3)	254 758	254 758	Tax credit receivable (Note 3)
Frais payés d'avance	6 564	-	Deferred exploration expenses
	<u>758 506</u>	<u>686 490</u>	
Encaisse réservée à l'exploration (note 3)	15 418	194 609	Cash reserved for exploration (Note 3)
Propriétés minières (note 5)	879 548	867 932	Mining properties (Note 5)
Frais d'exploration reportés (note 6)	5 739 310	5 507 598	Deferred exploration expenses (Note 6)
	<u><u>7 392 782</u></u>	<u><u>7 256 629</u></u>	
<b>PASSIF</b>			<b>LIABILITIES</b>
<b>Passif à court terme</b>			<b>Current liabilities</b>
Créditeurs et frais courus	219 903	239 136	Accounts payable and accrued liabilities
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	3 540	3 540	Current portion of long-term debt (Note 7)
	<u>223 443</u>	<u>242 676</u>	
Impôts futurs (note 15)	472 600	472 600	Future income taxes (Note 15)
Dette à long terme (note 7)	-	-	Long-term debt (Note 7)
	<u>696 043</u>	<u>715 276</u>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			<b>SHAREHOLDERS' EQUITY</b>
Capital-actions (note 8)	12 078 356	11 901 731	Capital stock (Note 8)
Surplus d'apport	3 142 680	3 142 680	Contributed surplus
Bons de souscription	472 818	424 443	Warrants
Déficit	(8 997 115)	(8 927 501)	Deficit
	<u>6 696 739</u>	<u>6 541 353</u>	
	<u><u>7 392 782</u></u>	<u><u>7 256 629</u></u>	

**ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS**  
(notes 10 et 11)

**CONTINGENCIES AND COMMITMENTS** (Notes 10 and 11)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / ON BEHALF OF THE BOARD,

Bernard Lapointe (signé / signed), Administrateur - Director  
Luc Boivin (signé / signed), Administrateur - Director

**LES RESSOURCES D'ARIANNE INC.****ARIANNE RESOURCES INC.****ÉTAT DES FRAIS D'EXPLORATION  
REPORTÉS CONSOLIDÉS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS****CONSOLIDATED STATEMENT OF DEFERRED  
EXPLORATION EXPENSES  
YEARS ENDED MARCH 31**

	\$	\$	
<b>FRAIS D'EXPLORATION</b>			<b>EXPLORATION EXPENSES</b>
Forage	103 934	247 037	Drilling
Frais généraux, déplacements et hébergement	12 826	28 248	General expenses, mobilization and lodging
Analyses chimiques	9 994	24 602	Analysis
Coupe de lignes et géophysique	17 272	-	Line cutting and geophysics
Planification et supervision	77 710	74 500	Planning and supervision
Honoraires, rapports techniques indépendants	9 976	30 277	Professional fees and independant technical reports
Remboursement de frais	<u>-</u>	<u>( 32 003)</u>	Reimbursement of expenses
<b>AUGMENTATION DES FRAIS D'EXPLORATION</b>	231 712	372 661	<b>INCREASE OF EXPLORATION EXPENSES</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<u>5 507 598</u>	<u>5 190 111</u>	<b>BALANCE, BEGINNING OF YEAR</b>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>5 739 310</u></u>	<u><u>5 562 772</u></u>	<b>BALANCE, END OF YEAR</b>

**LES RESSOURCES D'ARIANNE INC.****ARIANNE RESOURCES INC.****RÉSULTATS CONSOLIDÉS  
PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE 31 MARS****CONSOLIDATED EARNINGS  
THREE MONTHS PERIOD ENDER MARCH 31**

	2010	2009	
	\$	\$	
<b>REVENU</b>			<b>INCOME</b>
Intérêts	-	157	Interest
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>			<b>ADMINISTRATIVE EXPENSES</b>
Rémunération à base d'actions	-	63 000	Stock-based compensation
Honoraires professionnels et de consultants	7 700	7 339	Professional and consultant fees
Honoraires de gestion	21 000	28 500	Management fees
Inscription et registrariat	17 716	23 079	Registration and listing fees
Télécommunications	3 011	10 648	Telecommunications
Promotion, représentation et déplacement	4 672	887	Travelling and promotion
Relations avec les investisseurs	3 551	8 119	Investors relations
Assurances	2 188	2 241	Insurance
Loyer et frais de bureau	3 813	362	Rent and office expenses
Impôt de la partie XII.6	-	-	Part XII.6 tax
Intérêts et frais de banque	253	228	Amortization of fixed assets
	<u>63 904</u>	<u>144 403</u>	
<b>PERTE DE BASE ET DILUÉE PAR ACTION</b>	<u>0,01</u>	<u>0,01</u>	<b>BASIC AND DILUTED LOSS PER SHARE</b>

**LES RESSOURCES D'ARIANNE INC.****ARIANNE RESOURCES INC.****DÉFICIT CONSOLIDÉ**  
**PÉRIODE DE TROIS MOIS TERMINÉE 31 MARS**  
**2010****CONSOLIDATED DEFICIT**  
**THREE MONTHS PERIOD ENDER MARCH 31,**  
**2009**

---

	\$	\$	
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	8 927 501	7 193 303	<b>BALANCE, BEGINNING OF YEAR</b>
Perte nette	63 904	144 246	Net loss
Frais d'émission d'actions	<u>5 710</u>	<u>-</u>	Share issuance expenses
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>8 997 115</u>	<u>7 337 549</u>	<b>BALANCE, END OF YEAR</b>

**LES RESSOURCES D'ARIANNE INC.****ARIANNE RESOURCES INC.****SURPLUS D'APPORT CONSOLIDÉ  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS****2010****2009****CONSOLIDATED CONTRIBUTED SURPLUS  
YEARS ENDED MARCH 31**

---

	\$	\$	
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	3 142 680	2 548 340	<b>BALANCE, BEGINNING OF YEAR</b>
Options octroyées dans le cadre du régime	-	63 000	Warrants expired
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>3 142 680</u>	<u>2 611 340</u>	<b>BALANCE, END OF YEAR</b>

**LES RESSOURCES D'ARIANNE INC.****ARIANNE RESOURCES INC.**

<b>BONS DE SOUSCRIPTION CONSOLIDÉS EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS</b>	<b>2010</b>	<b>2009</b>	<b>CONSOLIDATED WARRANTS YEARS ENDED MARCH 31</b>
	\$	\$	
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	424 443	757 263	<b>BALANCE, BEGINNING OF YEAR</b>
Émission de bons de souscription	<u>48 375</u>	<u>-</u>	Warrants expired
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>472 818</u></u>	<u><u>757 263</u></u>	<b>BALANCE, END OF YEAR</b>



**LES RESSOURCES D'ARIANNE INC.****ARIANNE RESOURCES INC.****FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS  
EXERCICES TERMINÉS LES 31 MARS****2010****2009****CONSOLIDATED CASH FLOWS  
YEARS ENDED MARCH 31**

	\$	\$	
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			<b>OPERATING ACTIVITIES</b>
Perte nette	( 63 904)	( 144 246)	Net loss
Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :	-	-	Items not involving cash:
Rémunération à base d'actions	-	63 000	Future income and mining taxes
	( 63 904)	( 81 246)	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	38 928	37 307	Net change in non-cash operating working capital items
	( 24 976)	( 43 939)	
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			<b>FINANCING ACTIVITIES</b>
Encaissement au titre de capital-actions et bons de souscription	225 000	-	Cash inflow relating to capital stock and warrants
Frais d'émission d'actions	( 5 710)	-	Payments on long-term debt
	219 290	-	
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			<b>INVESTMENT ACTIVITIES</b>
Crédit d'impôt et droits miniers encaissés	103 112	-	Tax credit and mining rights received
Encaisse réservée à l'exploration	179 191	392 476	Cash reserved for exploration
Avance sur frais d'exploration	-	25 000	Advance on exploration expenses
Propriétés minières	( 11 616)	( 876)	Mining properties
Frais d'exploration reportés	(231 712)	( 372 661)	Deferred exploration expenses
	38 975	43 939	
<b>DIMINUTION DE L'ENCAISSE</b>	233 289	-	<b>CASH INCREASE (DECREASE)</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	18 683	-	<b>CASH, BEGINNING OF YEAR</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	251 972	-	<b>CASH, END OF YEAR</b>

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse. / Cash and cash equivalents consist of cash.

**1- STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES  
ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

La Société, constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de propriétés minières. Ses activités se situent au Canada et elle détient également l'option d'acquérir une propriété minière au Mexique. La Société n'a pas encore déterminé si les propriétés minières renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. L'exploration et la mise en valeur de gisements de minéraux impliquent d'importants risques financiers. Le succès de la Société dépendra d'un certain nombre de facteurs, entre autres, les risques reliés à l'exploration, à l'extraction et à la réglementation ainsi que les règlements en matière d'environnement et autres règlements.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la Société a enregistré une perte nette de 63 903 \$ (144 403 \$ en 2009). La direction cherche périodiquement à obtenir du financement sous forme d'émission d'actions, d'exercice de bons de souscription et d'options d'achat d'actions afin de poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités, et les montants réalisés à titre d'actifs pourraient être moins élevés que les montants inscrits dans les présents états financiers.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, où les actifs sont réalisés et les passifs acquittés dans le cours normal des activités et ne tiennent pas compte des ajustements qui devraient être effectués à la valeur comptable des actifs et des passifs, aux montants présentés au titre des produits et des charges et au classement des postes du bilan si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas fondée. Ces ajustements pourraient être importants.

**1- STATUTE OF INCORPORATION, NATURE OF  
ACTIVITIES AND GOING CONCERN**

The Company, incorporated under the Part 1A of the Companies Act (Quebec), is engaged in the acquisition and exploration of mining properties. Its activities are in Canada and it also holds an option to acquire a mining property in Mexico. The Company has not yet determined whether the mining properties have economically recoverable ore reserves. The exploration and development of mineral deposits involves significant financial risks. The success of the Company will be influenced by a number of factors including exploration and extraction risks and regulatory issues, environmental and other regulations.

For the year ended March 31, 2010, the Company recorded a net loss of \$63 903 (\$144 403 in 2009). Management periodically seeks additional forms of financing through the issuance of shares and the exercise of warrants and share purchase options to continue its operations, and in spite of the obtention in the past, there is no guarantee of success for the future. If the management is unable to obtain new funding, the Company may be unable to continue its operations, and amounts realized for assets may be less than amounts reflected in these financial statements

Although management has taken steps to verify titles of the mining properties in which the Company has an interest, in accordance with industry standards for the current stage of exploration of such properties, these procedures do not guarantee the Company's title. Property title may be subject to unregistered prior agreements and non-compliant with regulatory requirements.

The accompanying financial statements have been prepared on a going concern basis, which contemplates the realization of assets and liquidation of liabilities during the normal course of operations and do not reflect the adjustments to the carrying values of assets and liabilities, the reported revenues and expenses and balance sheet classifications that would be necessary if the going concern assumption would not be appropriate. These adjustments could be material.

**2- MODIFICATIONS DE CONVENTIONS  
COMPTABLES****CPN-173 «Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers»**

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'ICCA) a publié le CPN-173, «Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers». Le CPN-173 fournit des directives sur la façon dont la Société doit tenir compte de son propre risque de crédit et de celui de la contrepartie pour déterminer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés à des fins de présentation et d'information. Ce CPN a été appliqué au cours de l'exercice.

**CPN-174 «Frais d'exploration minière»**

Le 27 mars 2009, l'ICCA a publié l'abrégié CPN-174 «Frais d'exploration minière» afin de fournir des indications supplémentaires aux entreprises d'exploration minière sur les circonstances où il est nécessaire d'effectuer un test de dépréciation. Ce CPN a été appliqué au cours de l'exercice.

**Instruments financiers - informations à fournir et présentation**

Au cours de l'exercice, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a adopté les modifications au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, «Instruments financiers-informations à fournir». Celui-ci a été modifié afin d'améliorer les informations à fournir au sujet des évaluations à la juste valeur et du risque de liquidité rattaché aux instruments financiers. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux soit :

Niveau 1 : évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 : techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les résultats de l'application de ces nouvelles normes sont inclus à la note 16 et leur application n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

**2- CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES****EIC-173 "Credit Risk and the Fair Value of Financial Assets and Financial Liabilities"**

In January 2009, the Emerging Issue Committee of Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) issued EIC-173, "Credit risk and the fair value of financial assets and financial liabilities". EIC-173 provides guidance on how to take into account an entity's own credit risk and the credit risk of the counterparty in determining the fair value of financial assets and financial liabilities, including derivative instruments, for presentation and disclosure purposes. This abstract was applied during the current year.

**EIC-174, "Mining Exploration Costs"**

On March 27, 2009, the CICA issued abstract EIC-174, "Mining Exploration Costs", to provide additional guidance for mining exploration enterprises on when an impairment test is required. This abstract was applied during the current year.

**Financial Instrument Disclosures**

During the year, in accordance with the applicable transitional provisions, the Company adopted revised section 3862 of the CICA Handbook, "Financial Instruments-Disclosures". This section was amended to enhance disclosures about fair value measurements and the liquidity risk of financial instruments. All financial instruments recognized at fair value on the consolidated balance sheet must be classified in three fair value hierarchy levels, which are as follow:

Level 1: valuation based on quoted prices (unadjusted) observed in active markets for identical assets or liabilities;

Level 2: valuation techniques based on inputs other than quote prices in active markets that are either directly or indirectly observable;

Level 3: valuation techniques with significant unobservable market inputs.

The results of the application of these new standards are included in note 16 and their application did not have a significant impact on the Company's consolidated financial statements.

**2- MODIFICATIONS DE CONVENTIONS  
COMPTABLES (suite)****Écarts d'acquisition et actifs incorporels**

Au cours de l'exercice, la Société a adopté le nouveau chapitre 3064, «Écarts d'acquisition et actifs incorporels». Le nouveau chapitre stipule qu'au moment de leur identification initiale, les actifs incorporels doivent être comptabilisés comme des actifs seulement s'ils respectent la définition d'un actif incorporel et les critères de constatation. En ce qui concerne l'évaluation ultérieure des actifs incorporels, des écarts d'acquisition et des informations à fournir, le chapitre 3064 reconduit les exigences de l'ancien chapitre 3062, «Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels». L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

**Modifications comptables futures****Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations sans contrôle**

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, «Regroupements d'entreprises», le chapitre 1601, «États financiers consolidés», et le chapitre 1602, «Participations sans contrôle». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou après cette date. La Société évalue actuellement les exigences de ces nouvelles normes.

Le chapitre 1582 remplace le chapitre 1581 et il établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, «Regroupements d'entreprises». Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice annuel ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou à une date ultérieure. Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, «États financiers consolidés». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**2- CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES  
(continued)****Goodwill and Intangible Assets**

During the year, the Company adopted Section 3064 "Goodwill and Intangible Assets". The new section states that upon their initial identification, intangible assets are to be recognized as assets only if they meet the definition of an intangible asset and the recognition criteria. As for subsequent measurement of intangible assets, goodwill and disclosure, Section 3064 carries forward the requirements of the old Section 3062 "Goodwill and Other Intangible Assets". The adoption of these recommendations did not have effect on the Company's financial statements.

**Future Accounting Changes****Business Combinations, Consolidated Financial Statements and Non-controlling Interests**

In January 2009, the CICA issued three new accounting standards: Section 1582, "Business Combinations", Section 1601, "Consolidated Financial Statements", and Section 1602, "Non-controlling interests". These new standards will be effective for years beginning on or after January 1<sup>st</sup>, 2011. The Company is in the process of evaluating the requirements of these new standards.

Section 1582 replaces Section 1581, and establishes standards for the accounting for a business combination. It provides the Canadian equivalent to International Financial Reporting Standard IFRS 3, "Business Combinations". The section applies prospectively to business combinations for which the acquisition date is on or after the beginning of the first annual reporting period beginning on or after January 1<sup>st</sup>, 2011. Sections 1601 and 1602 together replace Section 1600, "Consolidated Financial Statements". Section 1601, establishes standards for the preparation of consolidated financial statements. Section 1601 applies to interim and annual consolidated financial statements relating to years beginning on or after January 1<sup>st</sup>, 2011.

**2- MODIFICATIONS DE CONVENTIONS  
COMPTABLES (suite)****Modifications comptables futures (suite)****Regroupements d'entreprises, états financiers  
consolidés et participations sans contrôle (suite)**

Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière IAS 27, «États financiers consolidés et individuels», et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Normes internationales d'information financière  
(IFRS)**

L'ICCA planifie la convergence des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada avec les IFRS sur une période transitoire qui se terminera en 2011. La Société s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information. Au cours des prochains trimestres, la Société élaborera des plans internes de mise en oeuvre afin de se conformer aux lignes directrices des futures obligations en matière de reddition des comptes.

**Autres nouvelles normes**

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

**2- CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES  
(continued)****Future Accounting Changes (continued)****Business Combinations, Consolidated Financial  
Statements and Non-controlling Interests  
(continued)**

Section 1602 establishes standards for accounting for a non-controlling interest in a subsidiary in consolidated financial statements subsequent to a business combination. It is equivalent to the corresponding provisions of International Financial Reporting Standard IAS 27, "Consolidated and Separate Financial Statements" and applies to interim and annual consolidated financial statements relating to years beginning on or after January 1st, 2011.

**International Financial Reporting Standards  
(IFRS)**

The CICA plans the convergence of Canadian generally accepted accounting principles (GAAP) to IFRS on a transition period ending in 2011. The Company expects this transition to have an effect on its accounting methods, presentation of financial information and information systems. During the next quarters, the Company will develop its internal implementation plan to meet the guidelines of the future reporting requirements.

**Other New Standards**

Other new standards have been published but they should not have a significant impact on the Company's financial statements.

**3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES****Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de sa filiale Exploration Oroplata inc.

**Présentation des états financiers**

Les états financiers sont dressés selon les PCGR du Canada.

**Instruments financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel que décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

**Détenus à des fins de transaction**

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les résultats. L'encaisse et l'encaisse réservée à l'exploration sont classées comme actifs détenus à des fins de transaction.

**Disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ni dans les actifs détenus à des fins de transaction. Sauf ce qui est mentionné ci-dessous, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés, au moment où le gain ou la perte cumulé est transféré dans les résultats.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES****Consolidation Principles**

These consolidated statements include the accounts of the Company and the accounts of its subsidiary, Oroplata Exploration Inc.

**Financial Statements**

The financial statements were prepared in accordance with Canadian GAAP.

**Financial Instruments**

Financial assets and financial liabilities are initially recognized at fair value and their subsequent measurement is dependent on their classification as described below. Their classification depends on the purpose, for which the financial instruments were acquired or issued, their characteristics and the Company's designation of such instruments. Transaction date accounting is used.

**Held for trading**

Held for trading financial assets are financial assets typically acquired for resale prior to maturity or that are designated as held for trading. They are measured at fair value at the balance sheet date. Fair value fluctuations including interest earned, interest accrued, gains and losses realized on disposal and unrealized gains and losses are included in earnings. Cash and cash reserved for exploration are classified as held for trading asset.

**Available-for-sale**

Available-for-sale financial assets are non-derivative financial assets that are designated as available-for-sale, or that are not classified as loans and receivables, held-to-maturity or held-for-trading assets. Except as mentioned below, available-for-sale financial assets are carried at fair value with unrealized gains and losses included in accumulated other comprehensive income until realized, when the cumulative gain or loss is transferred to earnings.

**3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES  
(suite)****Instruments financiers (suite)**

## Disponibles à la vente (suite)

Les placements sont classés comme actifs disponibles à la vente. La juste valeur des placements est établie à partir des valeurs à la cote. Les actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût.

## Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs sont classés comme prêts et créances.

## Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés. Les créditeurs et frais courus et la dette à long terme sont classés comme autres passifs.

## Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transactions liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif et les coûts de transactions liés aux autres passifs sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable du passif. Ils sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES  
(continued)****Financial Instruments (continued)**

## Available-for-sale (continued)

Investments are classified as available-for-sale asset. The fair value of investments is based on quoted market prices. Available-for-sale financial assets that do not have quoted market prices in an active market are recorded at cost.

## Loans and receivables

Loans and receivables are accounted for at amortized cost using the effective interest method. Accounts receivable are classified as loans and receivables.

## Other liabilities

Other liabilities are recorded at amortized cost using the effective interest method and include all financial liabilities, other than derivative instruments. Accounts payable and accrued liabilities and long term debt are classified as other liabilities.

## Transaction costs

Transaction costs related to held for trading financial assets are treated as expenses at the time they are incurred. Transaction costs related to available-for-sale financial assets and loans and receivables are added to the carrying value of the asset and transaction costs related to other liabilities are netted against the carrying value of liability. They are then recognized over the expected life of the instrument using the effective interest method.

## Effective interest method

The Company uses the effective interest method to recognize interest income or expense which includes transaction costs or fees, premiums or discounts earned or incurred for financial instruments.

**3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES  
(suite)****Propriétés minières et frais d'exploration reportés**

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. Le crédit de droits miniers et le crédit d'impôt à l'exploration sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration reportés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété concernée sont reclassifiés à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production. S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition et d'exploration ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété, ou si le projet est abandonné, ceux-ci sont dévalués à leur valeur nette de réalisation. La direction de la Société revoit régulièrement la valeur comptable des actifs aux fins de dévaluation.

La récupération des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement récupérables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les claims miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration reportés ne représentent pas nécessairement la valeur présente ou future.

**Constatation des revenus**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date d'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES  
(continued)****Mining Properties and Deferred Exploration Expenses**

Costs related to the acquisition, exploration and development of mining properties are capitalized by property until the commencement of commercial production. Mining rights and exploration tax credit will be applied against the costs of deferred exploration expenses. If commercially profitable ore reserves are developed, capitalized costs of the related property are reclassified as mining assets and amortized according to the unit of production method. If it is determined that capitalized acquisition, exploration costs are not recoverable over the estimated economic life of the property, or if the project is abandoned, the project is written down to its net realizable value. The Company's management reviews the carrying values of assets on a regular basis to determine whether any write-downs are necessary.

The recovery of amounts recorded for mining properties and deferred exploration expenses depends on the discovery of economically recoverable reserves, confirmation of the Company's interest in the underlying mineral claims, the ability of the Company to obtain the necessary financing to complete the development, and future profitable production or proceeds from the disposition thereof. The amounts shown for mining properties and deferred exploration expenses do not necessarily represent present-time or future values.

**Revenue Recognition**

Investment transactions are accounted for on the transaction date and resulting revenues are recognized using the accrual basis.



**3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES  
(suite)****Crédit de droits miniers, crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et obligations relatives à ces crédits**

La Société a droit à un crédit de droits miniers sur les frais reliés aux activités minières engagés au Québec.

De plus, elle a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources à l'égard des frais admissibles engagés au Québec. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des frais d'exploration reportés.

Les crédits sont comptabilisés à la condition que la Société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront.

Au 31 mars 2010, la Société s'est engagée à dépenser en frais d'exploration le crédit d'impôt relatif aux ressources à recevoir pour un montant s'élevant à 254 758 \$.

**Actions accréditives**

La Société a financé une partie de ses activités d'exploration par le biais d'émission d'actions accréditives. Les actions émises suite à un financement par actions accréditives sont comptabilisées à leur prix de vente. Selon les termes des contrats relatifs aux actions accréditives, les avantages fiscaux des dépenses d'exploration sont renoncés en faveur des investisseurs. La Société comptabilise l'impact fiscal relié aux déductions renoncées à la date où la Société renonce aux déductions en faveur des investisseurs, pourvu qu'il y ait une assurance raisonnable que les dépenses seront encourues.

**Juste valeur des bons de souscription**

Les produits des émissions d'unités sont répartis aux actions et aux bons de souscription au prorata des justes valeurs en utilisant la méthode Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription.

**Frais d'émission d'actions**

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en augmentation du déficit dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES  
(continued)****Mining Rights Credit, Refundable Tax Credit Relating to Resources and Commitments Relating to these Credits**

The Company is entitled to a mining rights credit for mining exploration expenses in Quebec.

Furthermore, the Company is entitled to a refundable tax credit relating to resources for mining exploration companies on eligible expenses incurred in Quebec. These tax credits are applied against the costs of deferred exploration expenses.

These tax credits are recorded, provided that the Company is reasonably certain that these credits will be received.

As at March 31, 2010, the Company is engaged to incur in exploration expenses the amount of the tax credit relating to resources receivable of \$254,758.

**Flow-through Shares**

The Company has financed a portion of its exploration activities through the issuance of flow-through shares. Shares issued through flow-through financing are recorded at their selling price. Under the terms of the flow-through share agreements, the tax benefit of the exploration expenses are renounced in favor of the investors. The Company records the tax effect related to renounced deductions on the date that the Company renounces the deductions to investors provided there is reasonable assurance that the expenses will be incurred.

**Fair Value of the Warrants**

Proceeds from placements are allocated between shares and warrants issued according to their relative fair value on a pro-rata basis using the Black-Scholes method to determine the fair value of warrants issued.

**Share Issuance Expenses**

Share issuance expenses are recorded as an increase of the deficit in the year in which they are incurred.

**3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES  
(suite)****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Société est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements temporaires dont la durée est égale ou inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

**Estimations comptables**

Pour dresser des états financiers conformément aux PCGR du Canada, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les principales estimations incluent la valeur des propriétés minières et des frais d'exploration reportés ainsi que le calcul de la rémunération à base d'actions. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Perte de base et diluée par action**

La perte nette de base par action est calculée selon la moyenne pondérée des actions en circulation durant l'exercice (25 923 016 en 2010 et 20 134 300 en 2009).

La perte nette par action diluée, qui est calculée selon la méthode du rachat d'actions, est égale à la perte nette de base par action en raison de l'effet anti-dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription.

**Rémunération et autres paiements à base d'actions**

La Société impute aux résultats la rémunération à base d'actions offerte à ses employés et aux administrateurs ainsi que les autres paiements à base d'actions offerts aux non-employés, selon la méthode fondée sur la juste valeur. La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée selon la méthode Black-Scholes d'évaluation du prix des options. La dépense de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des options d'achat d'actions.

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES  
(continued)****Cash and Cash Equivalents**

The Company's policy is to present cash and short-term investments having a term of three months or less from the acquisition date in cash and cash equivalents.

**Accounting Estimates**

The preparation of financial statements in accordance with Canadian GAAP requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts recorded in the financial statements and notes to financial statements. These estimates are based on management's best knowledge of current events and actions that the Company may undertake in the future. Significant estimates include the carrying value of mining properties and deferred exploration expenses and calculation of stock-based compensation expenses. Actual results may differ from those estimates.

**Basic and Diluted Loss per Share**

The basic net loss per share is calculated using the weighted average of shares outstanding during the year (25 923 016 in 2010 and 20 134 300 in 2009).

The diluted net loss per share, which is calculated with the treasury method, is equal to the basic net loss per share due to the anti-dilutive effect of share purchase options and warrants.

**Stock-based Compensation and Other Stock-based Payments**

The Company accounted stock-based compensation provided to employees and directors, and stock-based payments to non-employees, using the fair value-based method. The fair value of stock options at the grant date is determined according to the Black-Scholes option pricing model. Compensation expenses are recognized over the vesting period of the stock options.

**3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES  
(suite)****Conventions d'options sur des propriétés minières**

À l'occasion, la Société acquiert ou cède des propriétés minières conformément aux modalités de conventions d'options. Comme les options peuvent être exercées selon le bon vouloir de leur titulaire, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements relatifs aux options sont comptabilisés à titre de coûts ou d'encaissements découlant de propriétés minières lorsque ces paiements sont faits ou reçus.

**Impôts sur les bénéfiques et impôts miniers futurs**

La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfiques. Selon la méthode axée sur le bilan, des actifs et des passifs d'impôts futurs sont constatés pour les incidences fiscales attribuables aux écarts entre les valeurs comptables des actifs et des passifs existant dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés par application des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouverts ou réglés.

L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification. La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

**Encaisse réservée à l'exploration**

L'encaisse réservée à l'exploration représente le produit de financements accreditifs non dépensés. Selon les restrictions imposées par ces sources de financement, la Société doit consacrer l'encaisse à l'exploration de propriétés minières. Au 31 mars 2010, la Société avait de l'encaisse à dépenser en frais d'exploration s'élevant à 15 418 \$ (543 467 \$ en 2009).

**3- SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES  
(continued)****Properties Options Agreements**

From time to time, the Company may acquire or dispose of mining properties pursuant to the terms of options agreements. Due to the fact that options are exercisable entirely at the discretion of the optionee, the amounts payable or receivable are not recorded. Option payments are recorded as mining properties costs or recoveries when the payments are made or received.

**Future Income and Mining Taxes**

The Company uses the asset and liability method of accounting for income taxes. Under the asset and liability method, future tax assets and liabilities are recognized for the future tax consequences attributable to differences between the financial statements carrying amounts of existing assets and liabilities and their respective tax bases. Future tax assets and liabilities are measured using enacted or substantively enacted tax rates expected to apply to taxable income in the years during which those temporary differences are expected to be recovered or settled.

The effect on future tax assets and liabilities of a change in tax rates is recognized in income in the year that includes the enactment date. The Company establishes a valuation allowance against future income tax assets if, based on available information, it is more likely than not that some or all of the future tax assets will not be realized.

**Cash Reserved for Exploration**

Cash reserved for exploration represent proceeds from flow-through financing not yet incurred in exploration. The Company must use these cash for mining exploration activities in accordance with the requirements of those financings. As at March 31, 2010, the Company had cash reserved for exploration amounting to \$15 418 (\$543,467 in 2009).

**4- PLACEMENT**

100 000 actions de catégorie «A» d'une société privée Big Bang Ressources Ltée. Ces actions ont été acquies sans contrepartie et n'ont aucune valeur à la cote (voir note 11 d)).

**4- INVESTMENT**

100,000 class "A" shares of a private company Big Bang Ressources Ltée. These shares were acquired without counterpart and have no market price (see note 11 d)).

**5- PROPRIÉTÉS MINIÈRES / MINING PROPERTIES**

	Redevances Royalties	Solde au 31 décembre 2009 Balance as at December 31, 2009 \$	Augmentation Addition \$	Solde au 31 mars 2010 Balance as at March 31, 2010 \$
<b>Propriétés au Québec / Properties in Quebec :</b>				
Lac à Paul (100 %)	1,5 %	66 961	156	67 117
Héva (100 %)	2 %	131 618	-	131 618
La Dauversière (R-14) (100 %)	1 %	100 148	1 300	101 448
Opinaca (100 %)	2 %	123 720	9328	133 048
Duverny (100 %)	2 %	119 286	-	119 286
Penaroya - Brouillan (100 %)	-	94 185	520	94 705
Moly Hill (100 %)	1,5 %	45 240	-	45 240
Black Dog (100 %)	-	6 741	-	6 741
Soquem-Lac H (50 %)	1,5 %	7 214	-	7 214
Mirepoix (100 %)	-	1 248	312	1 560
<b>Propriété au Mexique / Property in Mexico :</b>				
Mazatlan - El Rey (voir note 11 a)) /see note 11 a))	2 %	171 571	-	171 571
		<u>867 932</u>	<u>11 616</u>	<u>879 548</u>

**6- FRAIS D'EXPLORATION REPORTÉS / DEFERRED EXPLORATION EXPENSES**

	Solde au 31 décembre 2009 Balance as at December 31, 2009 \$	Augmen- tation Addition \$	Solde au 31 mars 2010 Balance as at March 31, 2010 \$
<b>Québec / Quebec :</b>			
Lac à Paul	1 497 351	67 370	1 564 721
Héva	301 749	3 290	305 039
La Dauversière (R-14)	380 472	7 300	387 772
Opinaca	2 785 791	14 395	2 800 186
Duvernoy	80 840	2 836	83 676
Penaroya - Brouillan	27 659	-	27 659
Moly Hill	4 650	-	4 650
Black Dog	4 891	-	4 891
Soquem-Lac H	291 321	-	291 321
Dulain	1 830	-	1 830
<b>Mexique / Mexico</b>			
Mazatlan - El Rey	<u>131 044</u>	<u>136 521</u>	<u>267 565</u>
	<u>5 507 598</u>	<u>231 712</u>	<u>5 739 310</u>

**7- DETTE À LONG TERME / LONG-TERM DEBT**

	2010 \$	2009 \$
Emprunt gouvernemental, sans intérêt, remboursable par un versement de 3 540 \$ en juin 2010. / Governmental loan, non-interest bearing, repayable by one instalment of \$3,540 in June 2010	3 540	7 081
Portion échéant à court terme / Current portion	<u>3 540</u>	<u>3 541</u>
	<u>-</u>	<u>3 540</u>

**8- CAPITAL-ACTIONS / CAPITAL STOCK**

Autorisé / Authorized

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale / Unlimited number of common shares without par value

Nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale pouvant être émises en séries, la série A comporte 500 000 actions privilégiées, sans droit de vote, dividende non cumulatif de 8 %, rachetables par la Société au montant versé. / Unlimited number of preferred shares, without par value, issuable in series, series A includes 500,000 preferred shares, non-voting, non cumulative dividend of 8%, redeemable by the Company at the amount paid.

Les mouvements dans les actions ordinaires de la Société se détaillent comme suit : / Changes in Company's common shares were as follows:

	<b>31 MARS</b>		<b>31 DÉCEMBRE</b>		
	<b>2010</b>		<b>2009</b>		
	Quantité Number	Montant Amount \$	Quantité Number	Montant Amount \$	
<b>Solde au début</b>	24 423 016	11 901 731	20 134 312	11 305 212	<b>Balance, beginning of year</b>
Financement accréditif	-	-	1 052 472	205 654	Flow-through shares (1)
Payées en argent (1)	1 500 000	176 625	3 236 232	390 865	Acquisition of mining properties
<b>Solde à la fin</b>	<u>25 923 016</u>	<u>12 078 356</u>	<u>20 134 312</u>	<u>11 305 212</u>	<b>Balance, end of year</b>

(1) La valeur des actions payées en argent est présentée déduction faite de la juste valeur des bons de souscription au montant de 48 375 \$ (115 434 \$ en 2009).

(1) Value of capital stock paid in cash is presented net of the fair value of warrants amounting to \$48 375 (\$115 434 in 2009).

**9- OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION**

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le «régime») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration.

En mars 2009, le régime a été modifié pour que le nombre maximum d'actions dans le capital de la Société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime soit égal à 2 000 000 (2 000 000 actions en 2009) actions de la Société et le nombre maximal d'actions réservées à l'attribution des options d'achat d'actions à un administrateur, un employé ou un dirigeant ne peut dépasser 5 % des actions en circulation à la date d'attribution et le nombre maximal d'actions réservées pour attribution à un consultant et à un responsable des relations avec les investisseurs ne peut dépasser 2 % des actions en circulation à la date d'attribution. Les conditions d'acquisition des options d'achat d'actions sont sans restriction sauf celles octroyées à un responsable des relations avec les investisseurs qui seront acquises de la façon suivante : 25 % trois mois après la date de l'octroi, 25 % six mois après la date de l'octroi, 25 % neuf mois après la date de l'octroi et 25 % un an après la date de l'octroi. Les nouvelles options d'achat d'actions expireront au plus tard dix ans après avoir été octroyées.

Le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être plus bas que la valeur marchande des actions ordinaires à la date de l'octroi.

Au cours de l'exercice, la juste valeur des options octroyées en vertu du régime a été calculée selon le modèle Black-Scholes d'évaluation du prix des options avec les hypothèses suivantes : durée estimative de 9 années (5 années en 2009), taux d'intérêt sans risque de 1,27 % (2,78 % en 2009), dividende prévu de 0 % (0 % en 2008) et volatilité de 122 % (122 % en 2009).

**9- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS**

The shareholders of the Company approved a stock option plan (the "plan") whereby the Board of Directors may grant to employees, officers, directors, officers, employees and suppliers of the Company, share purchase options to acquire common shares in such numbers, for such terms and at such exercise prices as may be determined by the Board of Directors.

In March 2009, the plan was modified. The maximum number of shares in the capital of the Company that may be reserved for issuance under the plan shall be equal to 2,000,000 shares (2,000,000 shares in 2009), the maximum number of shares which may be reserved for issuance to an employee, officer or director may not exceed 5% of the outstanding shares at the time of vest and the maximum number of shares which may be reserved for issuance to consultant and investors representative may not exceed 2% of the outstanding shares at the time of vest. The acquisition conditions of share purchase options are without restriction, except the grant of share purchase options to investors representative that are acquired at the following condition: 25% three months after the date of grant, 25% six months after the date of grant, 25% nine months after the date of grant and 25% one year after the date of grant. The new options will expire no later than ten years after being granted.

The option exercise price is established by the Board of Directors and may not be lower than the market price of the common shares at the time of grant.

During the year, the fair value of options granted in accordance with the plan was estimated using the Black-Scholes option pricing model with the following assumptions: estimated duration of 9 years (5 years in 2009), risk-free interest rate of 1.27% (2.78% in 2009), expected dividend yield of 0% (0% in 2008) and volatility rate of 122% (122% in 2009).

**9- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)**

De plus, au cours de l'exercice, la Société a octroyé des bons de souscription aux investisseurs. La juste valeur de ces bons de souscriptions a été calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes en considérant les hypothèses suivantes : durée estimative de 2 ans (2 ans en 2009), taux d'intérêt sans risque de 1,27 % (2,76 % en 2009), dividende prévu de 0 % (0 % en 2009) et volatilité de 122 % (122 % en 2009).

**9- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)**

In addition, during the year, the Company granted warrants to investors. The fair value of warrants was estimated using the Black-Scholes pricing model considering the following assumptions: estimated duration of 2 years (2 years in 2009), risk-free interest rate of 1.27% (2.76% in 2009), expected dividend yield of 0% (0% in 2009) and volatility rate of 122% (122% in 2009).

**Options d'achat d'actions / Share Purchase Options**

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit : / Changes in Company share purchase options were as follows:

	<b>2010</b>		<b>2009</b>		
	Quantité Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price	Quantité Number		
		\$			
<b>Solde au début</b>	1 944 000	0,70	1 270 000	0,14	<b>Balance, beginning of year</b>
Octroyées	-	0,27	340 000	0,10	Granted
Annulées	-	0,79	( 50 000)	0,10	Cancelled
<b>Solde à la fin</b>	<u>1 944 000</u>	0,52	<u>1 560 000</u>	0,14	<b>Balance, end of year</b>
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	<u>1 944 000</u>	0,52	<u>1 560 000</u>	0,14	Options exercisable at the end of the year

	<b>2010</b>	<b>2009</b>	
	\$	\$	
La moyenne pondérée de la juste valeur des options attribuées	0,127	0,04	The weighted average fair value of options granted



**9- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)**

**9- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)**

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions accordées en vertu du régime.

The following table summarizes the information relating to the share purchase options granted under the plan.

Options en circulation Options Outstanding	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée Weighted average remaining contractual life	Prix de levée Exercise price \$
60 000	0,5 an / year	0,775
80 000	0,8 ans / years	0,95
80 000	0,8 ans / years	1,20
60 000	1,4 ans / years	1,275
124 000	1,9 ans / years	0,90
80 000	2,3 ans / years	0,75
25 000	2,8 ans / years	0,55
565 000	3,4 ans /years	0,50
50 000	3,5 ans /years	0,50
30 000	3,7 ans /years	0,50
310 000	3,9 ans /years	0,50
<u>480 000</u>	9,2 ans /years	0,11
<u>1 944 000</u>		

**Bons de souscription / Warrants**

Les mouvements dans les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit : / Changes in Company warrants were as follows:

	2010		2009		
	Quantité Number	Prix de souscription moyen pondéré Weighted average exercise price \$	Quantité Number	Prix de souscription moyen pondéré Weighted average exercise price \$	
<b>Solde au début</b>	4 443 866	0,70	6 208 316	1,00	<b>Balance, beginning of year</b>
Octroyés	750 000	0,20	2 299 514	0,50	Granted
Expirés	<u>                    </u>	0,00	<u>(3 563 709)</u>	1,15	Expired
<b>Solde à la fin</b>	<u>5 193 866</u>	0,39	<u>4 944 121</u>	0,70	<b>Balance, end of year</b>

**9- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)**

**9- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)**

Bons de souscription en circulation Warrants Outstanding	Prix Price \$	Date d'expiration Expiry Date
310 000	0,65	Mai / May 2010
1 562 371	0,50	Septembre / September 2010
427 143	0,50	Octobre / October 2010
492 000	0,50	Avril / April 2011
333 333	0,20 (1)	Septembre / September 2011
1 171 655	0,20 (2)	Décembre / December 2011
147 364	0,25 (3)	Décembre / December 2011
<u>750 000</u>	0,20 (4)	Fevrier / February 2011
<u>5 193 866</u>		

- (1) À compter de septembre 2010, le prix d'exercice des bons de souscription sera de 0,30 \$ par action. From September 2010, the exercise price of warrants will be \$0.30 per share.
- (2) À compter de décembre 2010, le prix d'exercice des bons de souscription sera de 0,30 \$ par action. From December 2010, the exercise price of warrants will be \$0.30 per share.
- (3) À compter de décembre 2010, le prix d'exercice des bons de souscription sera de 0,35 \$ par action. From December 2010, the exercise price of warrants will be \$0.35 per share.
- (4) À compter de février 2011, le prix d'exercice des bons de souscription sera de 0,30 \$ par action. From February 2011, the exercise price of warrants will be \$0.30 per share.

**Options émises aux courtiers / Options granted to brokers**

	2010		2009		
	Quantité Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	Quantité Number	Prix de levée moyen pondéré Weighted average exercise price \$	
<b>Solde au début</b>	702 395	0,55	702 395	0,11	<b>Balance, beginning of year</b>
Expirées	<u>(394 921)</u>	0,71	<u>-</u>		Expired
<b>Solde à la fin</b>	<u>307 474</u>	0,35	<u>702 395</u>	0,11	<b>Balance, end of year</b>

**9- OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)**

**9- SHARE PURCHASE OPTIONS AND WARRANTS (continued)**

Options aux courtiers en circulation Brokers Options Outstanding	Prix Price \$	Date d'expiration Expiry Date
12 760 (1)	0,35	Septembre / September 2010
289 714 (2)	0,35	Septembre / September 2010
<u>5 000 (3)</u>	0,30	Septembre / September 2010
<u>307 474</u>		

(1) Ces options donnent le droit à leur détenteur d'acquérir, au prix de 0,35 \$, une unité composée d'une action accompagnée d'un demi bon de souscription. Un bon de souscription et 0,50 \$ permettent l'achat d'une action.

(2) Ces options donnent le droit à leur détenteur d'acquérir, au prix de 0,35 \$, une unité composée d'une action accompagnée d'un bon de souscription. Un bon de souscription et 0,50 \$ permettent l'achat d'une action.

(2) Ces options donnent le droit à leur détenteur d'acquérir, au prix de 0,30 \$, une unité composée d'une action accompagnée d'un bon de souscription. Un bon de souscription et 0,50 \$ permettent l'achat d'une action.

**Regroupement d'actions**

En juillet 2009, la Société a regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque cinq actions ordinaires émises. L'ensemble des tableaux et chiffres en relation avec les options d'achat d'actions, les bons de souscription et les options aux courtiers tiennent compte de ce regroupement d'actions. Les chiffres comparatifs ont également été modifiés.

(1) These options entitle their holder to acquire, in consideration of \$0.35, one unit composed of one share and one half warrant. One warrant and \$0.50 are required to acquire one share.

(2) These options entitle their holder to acquire, in consideration of \$0.35, one unit composed of one share and one warrant. One warrant and \$0.50 are required to acquire one share.

(3) These options entitle their holder to acquire, in consideration of \$0.30, one unit composed of one share and one warrant. One warrant and \$0.50 are required to acquire one share.

**Consolidation of shares**

In July 2009, the Company consolidated its common shares on the basis of one new common shares for each five common shares issued. All tables and figures in relation with share purchase options, warrants and broker's options take into account of this consolidation. The comparative figures have also been modified.

**10- ÉVENTUALITÉS**

- a) Les opérations de la Société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, que ce soit au niveau de la résultante, de son échéance ou de son impact. Présentement, au meilleur de la connaissance de ses dirigeants, la Société opère en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites serait comptabilisé aux résultats de l'exercice au cours duquel il sera possible d'en faire une estimation raisonnable.
- b) La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives; cependant il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Suite à des conventions d'actions accréditives, au 31 mars 2010, la Société doit dépenser en frais d'exploration un montant de 15 418 \$.

**11- ENGAGEMENTS**

- a) En mai 2007, la Société a signé une entente d'option relativement à l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur la propriété El Rey au Mexique. Dans le cadre de cette entente, la Société devait verser 15 000 \$ US en espèces à la signature de l'entente (condition respectée), devait effectuer un paiement en espèces de 25 000 \$ US en mai 2008 (condition respectée) et devait effectuer un paiement en espèce de 45 000 \$ US en mai 2009. En avril 2009, l'entente a été modifiée pour convertir le paiement de 45 000 \$ US en deux paiements de 24 750 \$ US au 16 mai 2009 et au 16 novembre 2009 pour un total de 49 500 \$ US (condition respectée). De plus, la Société devra effectuer des paiements de 45 000 \$ US en mai 2010 (condition respecté) et 45 000 \$ US en novembre 2010, 125 000 \$ US en mai 2011 et 200 000 \$ US en mai 2012.

**10- CONTINGENCIES**

- a) The Company's operations are governed by governmental laws and regulations regarding environmental protection. Environmental consequences are hardly identifiable, in terms of level, impact or deadline. At the present time and to the best knowledge of its management, the Company is in conformity with the laws and regulations. Restoration costs will be accrued in the financial statements only when they will be reasonably estimated and will be charged to the earnings at that time.
- b) The Company is partly financed by the issuance of flow-through shares. However, there is no guarantee that the funds spent by the Company will qualify as Canadian exploration expenses, even if the Company has committed to take all the necessary measures for this purpose. Following flow-through shares agreements, as at March 31, 2010, the Company has to incur exploration expenses amounting to \$15,418.

**11- COMMITMENTS**

- a) In May 2007, the Company signed an option agreement whereby the Company may acquire a 100% interest in El Rey property in Mexico. In accordance with the agreement, the Company had to pay US \$15,000 in cash at the signature of the agreement (condition fulfilled), had to pay US \$25,000 in cash in May 2008 (condition fulfilled) and had to pay US \$45,000 in May 2009. In April 2009, the agreement was amended to convert the US \$45,000 payment into two US \$24,750 payment on May 16, 2009 and on November 16, 2009 for a total of US \$49,500 (condition fulfilled). In addition, the Company will have to pay in cash US \$45,000 in May 2010(condition fulfilled) and \$45 000 in November 2010, US \$125,000 in May 2011 and US \$200,000 in May 2012.

- b) En mai 2009, la Société a signé une entente avec Bay Stream Venture inc. pour l'élaboration d'un financement et la vente éventuelle de la propriété Lac à Paul. En contrepartie, Bay Stream Venture inc. recevra une commission de 7 % sur les financements reliés au projet du Lac à Paul et/ou sur le produit de la vente de la propriété suite aux efforts de vente de Bay Stream. Cette commission sera de 2% si la vente provient d'une partie non présentée par Bay Stream. Le contrat est d'une durée de 2 ans et peut être interrompu à un mois d'avis.
- c) En juin 2009, la Société a signé une entente d'option avec Lithium One inc. (anciennement Coniagas Resources Ltd) (une société publique) par laquelle elle cède à cette dernière 100 % de ses droits sur le lithium de la propriété Komo en contrepartie d'un paiement de 75 000 \$ en espèces et l'émission de 100 000 actions à la signature de l'entente (condition respectée). De plus, Lithium One inc. doit émettre 100 000 actions à chacune des 4 prochaines dates d'anniversaire pour un total de 400 000 actions. La Société conserve une redevance NSR de 1,5 %, dont 0,5 % est rachetable pour 500 000 \$.
- d) En juin 2009, la Société a signé une entente d'option avec Big Bang Ressources Ltée (une société privée) par laquelle elle cèdera à cette dernière 100 % de ses droits sur la propriété Duvernay conditionnellement au respect de toutes les conditions. Pour se conformer à l'entente, Big Bang Ressources Ltée doit émettre 100 000 actions de catégorie «A» en faveur de la Société à la signature de l'entente (condition respectée), doit émettre 100 000 actions de catégorie «A» à chacune des 4 prochaines dates d'anniversaire pour un total de 400 000 actions. Avant l'expiration de l'entente, Big Bang Ressources Ltée s'engage également à devenir une société publique. La Société conservera une redevance de 2 % qui est déjà consentie à des tiers. Au 31 décembre 2009, la propriété appartient toujours à la Société et celle-ci doit maintenir la propriété valide durant la durée de l'option.
- b) In May 2009, the Company signed an agreement with Bay Stream Venture Inc for the financing and the possible sale of the Lac à Paul property. In return, Bay Stream Venture Inc. will receive a 7% commission on the financing related to Lac à Paul project and / or the proceeds from the sale of the property resulting from the sales efforts of Bay Stream. This commission will be 2% if the sale comes from a party not directly introduced by Bay Stream. The contract is for two years and may be interrupted at one month's notice.
- c) In June 2009, the Company signed an option agreement with Lithium One inc. (formerly Coniagas Resources Ltd) (a public company), whereby the Company gives to Lithium One inc. the right to acquire a 100% interest of the lithium of Komo property. Under the terms of this agreement, the Company was entitled to receive 100,000 common shares and \$75,000 in cash at the signature of the agreement (condition fulfilled). The Company will also receive 100,000 shares at every next four anniversary date for a total of 400,000 shares. The Company kept a 1.5% NSR, which 0.5% can be purchased for \$500,000.
- d) In June 2009, the Company signed an option agreement with Big Bang Ressources Ltée (a private company), whereby the Company gives to Big Bang Ressources Ltée the right to acquire a 100% interest of the Duvernay property. By virtue of the agreement, Big Bang Ressources Ltée must issue 100,000 class "A" shares at the signature of the agreement (condition fulfilled) and will also issue 100,000 shares at every next four anniversary date for a total of 400,000 class "A" shares. Big Bang Ressources Ltée makes a commitment to become a public company before the expiration of the agreement. The Company will keep a 2% NSR who is already granted on another party. On December 31, 2009, the property still belongs to the Company and it has to maintain the validity of the property during the option.

**12- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Société a encouru des frais d'exploration de 91 240 \$ (124 924 \$ en 2009) auprès d'une société contrôlée par le président de Les Ressources d'Arianne inc. En relation avec ces transactions, au 31 mars 2010, un montant de 43 062 \$ (36 797 \$ en 2009) était inclut dans les créditeurs et frais courus.

La Société a aussi encouru des honoraires de gestion administratifs d'un montant de 21 000 \$ (16 500 \$ en 2009) auprès de deux dirigeants et des honoraires de consultatns et de gestion administratifs d'un montant de 0\$ (12 000 \$ en 2009) auprès d'un administrateur de Les Ressources d'Arianne inc.

Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

**12- RELATED PARTY TRANSACTIONS**

The Company incurred exploration expenses amounting to \$91,240 (\$124,924 in 2009) with a company controlled by the president of Arianne Resources Inc. In relation with those transactions, as at March 31, 2010, an amount of \$43,062 (\$36,797 in 2009) was included in the accounts payable and accrued liabilities.

The Company also incurred administrative management fees amounting to \$21,000 (\$16,500 in 2009) with two officers and consultant fees and administrative management fees amounting to \$0 (\$12 000 in 2009) with one director of Arianne Resources Inc.

The transactions are in the normal course of operations and measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed by the related parties.

**13- ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE / ITEMS NOT AFFECTING CASH AND CASH EQUIVALENTS**

	2009 \$	2008 \$	
Acquisition de propriétés minières par l'émission de capital-actions	-	63 750	Acquisition of mining properties by issuance of capital stock
Disposition d'une propriété minière en contrepartie d'un placement	182 000	-	Disposal of a mining property in counterpart of an investment
Frais d'émission d'actions pour options aux courtiers	-	43 756	Share issuance expenses for brokers options
Frais d'émission en relation avec les impôts futurs relatifs aux actions accréditives	410 230	552 630	Share issuance related to income taxes relating to flow-through shares
Crédit d'impôt à recevoir	254 758	727 881	Tax credit receivable
Droits miniers à recevoir	97 095	162 214	Mining rights receivable

**14- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE  
GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers : le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidités.

**a) Risque de marché****i) Juste valeur**

La juste valeur estimative est établie à la date du bilan en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

**ii) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont la trésorerie et équivalents de trésorerie et l'encaisse réservée à l'exploration et ils sont catégorisés de niveau 1. Leur évaluation est basée sur des données observables sur le marché. Les actions de la société privée Big Bang Ressources Ltée. (voir note 4) ont été classées au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Leur évaluation est basée sur des données non observables sur le marché.

**a) Risque de marché (suite)****iii) Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. De plus, la Société a contracté une dette à long terme qui ne porte pas intérêt. Par conséquent, la Société est peu exposée à une variation de la juste valeur. Les autres actifs et passifs financiers ne sont pas exposés au risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

**iv) Risque de change**

La Société est exposée à un risque de change car quelques transactions se sont produites en dollars américains. Au 31 décembre 2009, il n'y avait aucun solde en monnaie étrangère au bilan de la Société.

**14- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES  
AND POLICIES**

The Company's activities are exposed to financial risks: market risk, credit risk and liquidity risk.

**a) Market risk****i) Fair value**

Fair value estimates are made at the balance sheet date, based on relevant market information and other information about the financial instruments.

**ii) Fair value hierarchy**

The only financial instruments measured at fair value are cash and cash equivalents and cash reserved for exploration and they are categorized in Level 1. This valuation is based on data observed in the market. The shares of the private company Big Bang Ressources Ltée. (see note 4) have been classified at level 3 from the fair value hierarchy. This valuation is not based on observed market data.

**a) Market risk (continued)****iii) Interest rate risk**

Interest rate risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate due to changes in market interest rates. In addition, the Company contracted long term debt which doesn't bear interest. Accordingly, there is a few exposure to fair value variation. The other financial assets and liabilities are not exposed to interest rate risk because they don't bear interest.

**iv) Currency risk**

The Company is exposed to currency fluctuations as few transactions occur in US dollars. On December 31, 2009, there is no amount in foreign currency on the balance sheet of the Company.

**14- OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE  
GESTION DES RISQUES FINANCIERS****b) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'encaisse et l'encaisse réservée à l'exploration sont les principaux instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. Le risque de crédit sur l'encaisse est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales.

**c) Risque de liquidités**

Le risque de liquidités est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. À la fin du mois de mars 2010, la direction est optimiste de pouvoir réunir les liquidités suffisantes pour prendre en charge ses passifs financiers et ses passifs financiers futurs provenant de ses engagements.

**15- POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION  
DU CAPITAL**

Au 31 mars 2010, le capital de la Société est constitué des capitaux propres qui se chiffrent à 6 696 739 \$. L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer ses obligations pour son plan de développement minier et d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses frais d'exploration, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010. La Société est soumise à des exigences réglementaires relativement à l'utilisation de fonds levés par financement accréditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais d'exploration admissibles. La Société n'a pas de politique de dividendes.

**14- FINANCIAL RISK MANAGEMENT OBJECTIVES  
AND POLICIES****b) Credit risk**

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument fails to discharge an obligation and causes the other party to incur a financial loss. Financial instruments which potentially expose the Company to credit risk mainly consist of cash and cash reserved for exploration. The credit risk on cash is limited because the counterparties are banks with high credit ratings assigned by international credit-rating agencies.

**c) Liquidity risk**

Liquidity risk is the risk that the Company will not be able to meet the obligations associated with its financial liabilities. At the end of March 2010, the management is optimistic to get sufficient funds to meet its financial liabilities and future financial liabilities from its commitments.

**15- POLICIES AND PROCESSES FOR MANAGING  
CAPITAL**

As at March 31, 2010, the capital of the Company consists of shareholder's equity amounting to \$6,696,739. The Company's capital management objective is to have sufficient capital to be able to meet its exploration and mining development plan in order to ensure the growth of its activities. It has also the objective to have sufficient cash to finance the exploration expenses, the investing activities and the working capital requirements. There were no significant changes in the Company's approach to capital management during the year ended March 31, 2010. The Company is subject to regulatory requirements related to the use of funds obtained by flow-through shares financing. These funds have to be incurred for eligible exploration expenses. The Company has no dividend policy.